

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES

CAHIER DES CHARGES

(édition du 26/04/2018 revue le 30/06/2025)

1. PREAMBULE

La ligue de Normandie des échecs délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation des championnats Jeunes de Normandie à un Comité d'Organisation.

Ce comité doit être un club ou un ensemble de clubs, membre de la FFE et de la ligue de Normandie des échecs. Dans le cas d'un ensemble de clubs organisateur, si l'un des clubs se désiste, l'organisation restera à la charge du club restant.

Pour faire acte de candidature, le comité d'organisation s'engage à présenter un dossier de candidature dans les délais fixés par la ligue, comprenant tous les éléments répondants au cahier des charges ci-dessous.

Ce dossier devra notamment présenter :

- Les membres du comité d'organisation ;
- Le lieu de jeu (superficie, photos) ;
- Le budget prévisionnel ;
- Les noms des arbitres.

2. DATES ET HORAIRES

Le calendrier du championnat est fixé par le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs.

Pour la saison 2025-2026, les dates du championnat sont fixées du 15 au 18 février 2026.

3. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés par le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs, soit 12€.

Les droits d'inscription sont perçus directement par le comité d'organisation

4. SUBVENTION DE LA LIGUE

La ligue de Normandie des échecs attribue une subvention d'un montant de 600 € au comité d'organisation. Cette subvention est versée à l'issue de la manifestation, après approbation du bilan financier de celle-ci par le Trésorier et le Président de la ligue de Normandie des échecs, si les conditions suivantes sont remplies :

- Le présent cahier des charges a été respecté ;
- Les pièces justificatives demandées ont bien été fournies.

En aucun cas, cette subvention ne pourra excéder le déficit constaté du comité d'organisation.

5. LIEU DE JEU

Le comité d'organisation doit mettre à disposition :

- 5.1. Une salle permettant de bonnes conditions de jeu pour au moins 240 joueurs, ou plusieurs salles d'une capacité équivalente. Elle doit être équipée d'un nombre suffisant de tables (70 ou 80 cm de large, sans pied gênant) et de chaises adaptées au jeu. La salle doit permettre aux spectateurs de voir les joueurs, tout en assurant une séparation entre les deux. La disposition des tables doit permettre une libre circulation des joueurs et des arbitres ;
- 5.2. Un « lieu de vie » et d'analyse séparé du lieu de jeu ;
- 5.3. Un espace suffisant dans le hall d'accès pour accueillir des stands et, le cas échéant, une buvette.

Le comité d'organisation a la charge d'appliquer les dispositions en vigueur en matière de sécurité notamment :

- Salle conforme aux risques contre l'incendie ;
- Evacuation en cas de panique dans des établissements recevant du public ;
- Présence d'un défibrillateur souhaité.

6. HEBERGEMENTS PROPOSES

Le comité d'organisation devra informer les participants des différentes formules d'hébergement et de restauration dans un environnement proche du lieu de jeu.

7. PROMOTION ET PUBLICITE

Le comité d'organisation s'engage à rechercher la meilleure médiatisation de cet évènement. Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquettes, etc, sont à la charge du comité d'organisation. Dans ses documents, la présence de la ligue de Normandie des échecs et de ses partenaires officiels (nom et logo) est obligatoire.

Il est recommandé d'inviter la presse locale et régionale afin d'informer au mieux de l'évènement (avant les rencontres pour attirer le public, pendant si possible et après sous la forme d'un compte rendu).

Les élus locaux doivent être invités aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le comité d'organisation et/ou la ligue de Normandie des échecs proposeront des animations sur le thème des échecs à la municipalité recevant le championnat afin de promouvoir notre sport auprès de la population locale et donner de la visibilité à la manifestation.

La ligue de Normandie des échecs fera paraître le planning et toute la publicité inhérente à cette organisation sur son site internet.



8. ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré de préférence par un arbitre AFO2 agréé FIDE (possibilité d'arbitrer en principal pour un AFO1 agréé FIDE) assisté par au minimum deux arbitres secondants (AFO1, AFC ou stagiaire).

Les arbitres sont proposés par le comité d'organisation qui devra obtenir la validation du Directeur Régional de l'Arbitrage (DRA) de la ligue de Normandie des échecs.

Le comité d'organisation prend en charge le transport, l'hébergement, la restauration des arbitres ainsi que leurs indemnités.

9. MATERIEL

Il est nécessaire de disposer d'un nombre suffisant de jeux, d'échiquiers et de pendules ainsi que de feuilles de parties. Ces supports doivent être agréés par la F.F.E. Toutefois, la ligue de Normandie des échecs peut, sur demande du comité d'organisation et dans la mesure des disponibilités, fournir un complément de matériel.

La ligue de Normandie des échecs proposera la retransmission sur son site de 4 parties, à l'aide des échiquiers électroniques.

10. CEREMONIES ET REMISE DES PRIX

Le comité d'organisation mettra en place une cérémonie de clôture avec remise des prix, de préférence avec un podium. Il a la charge de doter tous les tournois de prix en nature en rapport avec l'évènement :

- Dans chaque tournoi, 3 coupes ou trophées importants pour les lauréats ;
- Dans chaque tournoi, des prix de valeur pour les 5 premiers.

11. OPEN ANNEXE

L'organisation d'un tournoi parallèle dit « OPEN », permettant aux frères, sœurs non qualifiés ainsi qu'aux parents ou accompagnateurs est une option qui serait appréciée par la ligue de Normandie des échecs. Un arbitre devra être dédié pour ce tournoi annexe.

Le comité d'organisation s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.

Fait à, le ... / /